

1. Record Nr.	UNINA9910140147803321
Autore	Condette-Marcant Anne-Sophie
Titolo	Bâtir une généralité : le droit des travaux publics dans la généralité d'Amiens au XVIII ^e siècle
Pubbl/distr/stampa	Institut de la gestion publique et du développement économique, 2001 [Place of publication not identified], : Institut de la gestion publique et du développement économique Comité pour l'histoire économique et, 2001
ISBN	9782821841437 2821841434
Descrizione fisica	1 online resource (661 pages)
Collana	Etudes générales
Soggetti	Law - Non-U.S Law, Politics & Government Law - Europe, except U.K
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Bibliographic Level Mode of Issuance: Monograph
Nota di bibliografia	Includes bibliographical references and indexes.
Sommario/riassunto	La généralité d'Amiens participe au vaste mouvement d'embellissement des villes du siècle des Lumières. Sans pouvoir égaler le faste de la capitale, les Picards se consacrent à la construction, aux réparations et à l'entretien d'édifices publics : l'hôtel de l'intendance, le théâtre et les fontaines publiques. En creusant des canaux, en traçant de nouvelles routes, ils s'ouvrent vers d'autres provinces, vers d'autres pays afin de participer à ce qu'ils qualifient déjà, en 1766, de « marché commun de l'Europe ». Cette grande politique de travaux publics ne va pas sans débats politiques et juridiques. Comment bâtir la généralité d'Amiens sur des fondements institutionnels qui permettent une collaboration féconde entre les autorités locales et le pouvoir royal ? Comment faire sa place à l'administration sans nier les intérêts privés ? Les notions d'administration publique, d'utilité publique, d'adjudication, d'expropriation ou encore de contentieux administratif sont autant d'éléments qui contribuent à donner corps à un droit public toujours plus élaboré, que l'on découvre, grâce à Anne-Sophie Condette-

Marcant, déjà très proche de la réglementation des XIXe et XXe siècles. Ainsi, au-delà du développement d'une province qui combat pour son identité picarde, pour l'autonomie de son gouvernement local, apparaît un droit administratif dont le droit des travaux publics est sans conteste la pierre angulaire.
